

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 MARS 2015

Délibération n° D-2015-72

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 06/03/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 16/03/2015

OPAH RU - Convention d'adhésion-projet "OPAH RU - Coeur
de Ville" passée avec l'Etablissement Public Foncier Poitou-
Charentes et la Communauté d'Agglomération du Niortais -
Avenant n°3

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Elmano MARTINS.

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**OPAH RU - Convention d'adhésion-projet "OPAH RU
- Coeur de Ville" passée avec l'Etablissement Public
Foncier Poitou-Charentes et la Communauté
d'Agglomération du Niortais - Avenant n°3**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes (EPF PC) ont conclu une convention cadre le 2 mars 2010 qui vise à conduire une politique foncière sur le territoire communautaire afin d'assurer la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'habitat.

En application de la convention cadre, une convention d'adhésion-projet « OPAH RU – Coeur de ville » a été signée le 8 avril 2010 entre la Ville de Niort, la CAN et l'EPF PC pour une durée de 5 ans. Cette convention définit les modalités techniques et financières d'intervention de chaque partie pour la réalisation d'études, l'acquisition, la gestion et la cession des immeubles visés.

Un avenant n°1 à la convention a été signé le 2 mars 2012, puis un avenant n°2 a été signé le 13 mai 2013, permettant ainsi d'adapter l'objet, le périmètre et les délais inscrits dans la convention à l'évolution des besoins et des projets portés par la collectivité.

Selon les termes de l'avenant n°2, l'échéance du portage des biens acquis par l'EPF PC est fixée au 7 avril 2015 pour les biens acquis avant la signature de cet avenant et au 31 décembre 2017 pour les biens achetés postérieurement.

A ce jour, l'état d'avancement des projets portés par la collectivité et pour lesquels des biens ont été acquis par l'EPF PC amène à constater la nécessité d'un report du délai de leur portage, selon deux situations distinctes :

- la complexité du recyclage foncier de certains biens ne permet pas d'en envisager la cession à des opérateurs avant le 7 avril 2015 ;
- les biens pour lesquels la Ville de Niort a décidé un abandon de projet seront cédés directement à la Ville de Niort. Au regard des délais de signature des actes définitifs, un report des délais de portage est également nécessaire.

Aussi, dans ces conditions, il vous est proposé qu'un avenant n°3 à la convention d'adhésion-projet « OPAH RU – Coeur de ville » soit passé afin d'adapter les délais de portage des biens, de manière différenciée, selon les échéances des cessions et des projets portés par la collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention d'adhésion-projet « Cœur de Ville » souscrite le 8 avril 2010 avec la Communauté d'agglomération du niortais et l'Établissement Public Foncier du Poitou-Charentes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT